



## **Avis de SOS Loire Vivante ERN France à la consultation du Public sur le contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2021-2027 du bassin de la Loire**

### **pour le soutien financier à la mise en œuvre de la stratégie du Plan Loire Grandeur Nature V pour la période 2021-2027**

#### **1- Implication de l'association SOS Loire Vivante et contexte de l'élaboration du PLGN V**

Entre septembre 2019 et décembre 2021, SOS Loire Vivante s'est pleinement impliquée dans l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature V et dans la mobilisation associative à l'échelle du bassin de la Loire. Elle a mobilisé du temps de travail de 2 salariés (25 jours du directeur et de la chargée de mission) et de son Président bénévole (5 jours) pour la concertation associative et assurer le relais des informations et la communication. Elle a participé proactivement aux étapes d'élaboration du futur Plan Loire (voir en annexe un récapitulatif des principales implications). Toutes les démarches ont été réalisées sans aide financière.

La phase d'élaboration du Plan Loire est tombée dans un contexte particulièrement difficile : crise sanitaire et son cortège d'incertitudes et de reports doublée du changement du DREAL de bassin et de Préfet coordonnateur de bassin ! Cela fait beaucoup d'impondérables qui expliquent notamment l'année de retard. Néanmoins, le Plan Loire Grandeur Nature V a été élaboré et nous nous en félicitons car mi 2019 son renouvellement était plus qu'incertain.

Mais ces nombreux obstacles n'expliquent que faiblement les manques de la co-élaboration, les lacunes de la concertation et l'absence de prise en compte des demandes et propositions associatives dans le Plan Loire V.

#### **2- Synthèse de l'avis de SOS Loire Vivante**

**Le Plan Loire, s'il a toujours le mérite d'exister et d'assurer une cohérence minimale à l'échelle du bassin, n'est définitivement plus le dispositif innovant, ouvert à tous les possibles et à l'expérimentation qui a servi de modèle pour une gestion renouvelée des fleuves en Europe, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**C'est un outil qui a perdu son âme, qui est redevenu purement institutionnel et financier. Il manque d'un portage enthousiaste, de moyens ambitieux et surtout d'une vraie gouvernance.**

**Dans les conditions proposées par le CPIER Loire 2021-2027, il apparait clairement que le Plan Loire ne retrouvera pas le souffle dont la nature et les rivières ont tant besoin pour faire face aux défis d'aujourd'hui !**

## 2- Concertation en trompe l'œil pour l'élaboration du Plan Loire V

### 2-1 Toujours pas de fonctionnement transparent et démocratique : les gestionnaires du Plan Loire entendent les associations mais ne les écoutent pas !

Les principales demandes associatives, déjà formulées lors de l'élaboration du PLGN III et du PLGN IV, ne sont toujours pas prises en compte. A la différence cette fois, que cela se fait à l'encontre des engagements pris par le Préfet de bassin et par plusieurs Présidents de Régions sur la place, le rôle et les moyens financiers des associations, lors de chacun des Forums des acteurs de 2020 et 2021 !

Un rejet pur et simple de nos principales demandes :

- Un Comité Stratégique fermé et opaque, sans représentation associative ni même à titre consultatif avec un avis simple. C'est le lieu de décision où tout se décide sans avis indépendants, qu'ils soient associatifs ou scientifiques.
- Pas de « guichet unique » pour accompagner les porteurs de projets, ni même de plateforme d'appui ou de point d'informations.

#### Le Plan Loire est une boîte noire sans entrée !

- Pas de moyens financiers pour assurer la « participativité » associative : ni pour le temps de travail salarié dédié, ni pour les déplacements pourtant conséquents à l'échelle du bassin de la Loire, ni pour assurer la circulation de l'information vers la société civile...
- Absence totale de stratégie de communication et de moyens financiers pour assurer la visibilité et la vulgarisation du Plan Loire auprès du public

#### Le Plan Loire est invisible du public, de la société civile et des élus locaux.

### 2-2 Elaboration du plan Loire V : une concertation en trompe l'œil

D'une manière générale, les Forums des acteurs 2020 et 2021 ont été des

- espaces de transmission d'une information descendante, déjà prise, actée et verrouillée au Comité Stratégique, sans possibilité de vrai débat
- espaces de simple écoute des remarques et des demandes sans vraie prise en compte et avec une très faible marge d'amendement, pour ne pas dire nulle

Les 2 consultations écrites n'ont pas fait l'objet de restitution ou de synthèse écrite. Si bien qu'on ne sait pas comment ni combien de propositions faites ont été prises en compte ou intégrées.

Il a fallu attendre 1 an et demi pour aborder les thèmes de la gouvernance et de la communication ! Au final, un Forum des acteurs d'une petite matinée avec une partie plénière et à peine 1h30 en atelier, pour ne même pas avoir de synthèse des contributions écrites ni même la possibilité d'amender les éléments présentés !

#### Ce processus d'élaboration et de concertation est une insulte faite aux associations et aux 10 000 signataires de la pétition qui demandaient l'implication des citoyens au Plan Loire !

*Pour mémoire, lors de l'élaboration du Plan Loire précédent, SOS Loire Vivante a coordonné (avec des aides publiques du Plan Loire !) pendant près de 2 ans, une centaine d'associations et de fédérations à l'échelle du bassin, rédigé au prix d'efforts considérables un livret de « propositions pour une Loire Vivante » concertées et partagées puis synthétisé 15 propositions principales dont à l'époque, déjà, AUCUNE n'a été intégrée !*

#### 3-1 Remarques générales

Le CPIER est un document assez synthétique et abordable de 21 pages alors que l'Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) est technique et totalement indigeste pour le grand public avec ses 243 pages. Il faut noter qu'ils ont été élaborés par la Oréade-Brèche, une société de conseil en Environnement et Développement qui intervient dans le monde entier et non pas par les gestionnaires eux-mêmes.

On y apprend en page 2 (voir extrait ci-dessous) que le CPIER Loire est en réalité validé depuis le 22 décembre 2020 et qu'aucune modification n'a été faite depuis cette date à ce document. Toutes les réunions du Forum des Acteurs de 2021, la consultation écrite, le travail en atelier... apparaissent alors sous un autre jour, confirmant nos impressions et nos expériences vécues, celui d'un théâtre jouant la pièce de la pseudo-concertation !

Historique des versions du rapport d'évaluation environnementale

Version	Titre	Date	A partir de
V1	Rapport n°1 : Version provisoire de l'ESE du CPIER Loire	08/12/2020	Version V1 du CPIER Loire du 09/11/20
V2	Rapport n°2 : Version révisée après transmission de la version projet finale	17/03/2021	Version projet finale du CPIER Loire du 22/12/2020
V3	Rapport n°3 : Version finale tenant compte des travaux nationaux sur une grille d'éco-conditionnalité	15/07/2021	Version projet finale du CPIER Loire du 22/12/2020

Si le Forum des Acteurs, composé des acteurs concernés par le PLGN au-delà des décideurs et des financeurs, est plus ou moins un lieu de débat des problématiques que lui a soumis le comité stratégique, contrairement à ce qu'affirme l'Autorité environnementale (AE) en page 11 de son rapport d'avis, ce travail ne donne pas lieu « à la production de documents de synthèse et de propositions qui retournent pour décision au comité stratégique ». En effet, comme nous l'avons montré dans la partie 1 et comme vu dans le paragraphe précédent, **le Comité Stratégique ne semble avoir fait aucune modification au projet de CPIER** suite aux travaux menés en 2021.

Malgré la rigueur et la densité de la matière proposée, les documents soumis à consultation restent **très généralistes**, « se présentent comme une somme d'orientations stratégiques » selon l'AE en page 12 de son avis. Il manque clairement de liant, de cohérence et surtout il manque des informations sur les actions à mener et celles déjà identifiées ne sont pas suffisamment précises. Ce vide entre d'un côté des orientations globales et de l'autre des actions déjà identifiées **interroge sur la méthode d'élaboration du CPIER et du PLGN...**

De plus, malgré les efforts faits par les gestionnaires, force est de constater, et c'est aussi souligné par l'AE en page 3, qu'il « *manque de territorialisation et parfois de transversalité sur des orientations d'aménagement* » et en page 17 qu'il y a « **une approche en silo** ». Ce qui est assez embêtant pour un plan à l'échelle d'un bassin versant dont la nécessité de cohérence semble être l'essence même !

Enfin, **il manque à ces documents des cartographies** qui permettent de comprendre d'un coup d'œil les enjeux du Plan Loire et du CPIER, d'avoir une vision globale de bassin et de se faire une idée sur a répartition géographique.

 **Ces documents ne semblent donc pas adaptés pour permettre au public à donner un avis éclairé dans la procédure de consultation.**

Néanmoins l'évaluation environnementale semble bien menée en termes de méthode, ce qui est confirmé par l'AE. L'évaluation apporte même des nouveautés pour le PLGN que l'on salue, en proposant des critères d'éco-conditionnalité, ce qui est très intéressant, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction et même d'un plan de suivi !

Ces propositions figurant dans l'évaluation semblent de vraies innovations mais hélas elles ne sont pas intégrées au CPIER ! Et pour cause, comme vu plus haut, le CPIER n'a pas évolué depuis décembre 2020 alors que la dernière version de l'évaluation environnementale date de juillet 2021 ! C'est pourquoi, l'AE préconise dans sa synthèse en page 3 que ces propositions se transforment en actes et intègrent « *un référentiel commun à l'ensemble du PLGN* » et s'inscrivent « *dans le cadre d'un pilotage renforcé* ». Et en page 20, « *Si elle était correctement intégrée au CPIER, ce qui n'est pas encore le cas, l'évaluation environnementale constituerait un atout pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans sa finalisation du CPIER et celle de ses documents d'application. En particulier, l'appui sur un référentiel d'éco conditionnalité multithématique pour l'ensemble du CPIER, et si possible pour l'ensemble du PLGN, inscrirait clairement la Stratégie Loire 2035 dans une finalité associant prévention des inondations et préservation, voire reconquête de l'environnement* »

La question du **pilotage renforcé** du dispositif PLGN reste centrale et revient à tous les niveaux. L'AE préconise, page 17 de son avis, un renforcement des indicateurs, de la fréquence de leur suivi avec une valeur cible à l'horizon 2035. C'est une proposition que notre association appuie également mais nous demandons **en plus une implication large des acteurs au-delà des gestionnaires** du Plan Loire.

Comme on l'a déjà vu plus haut, les mesures et actions envisagées au CPIER et PLGN manquent de précision. Cela a pour conséquence que la portée concrète et les avancées proposées dans l'évaluation environnementale que nous venons de souligner semblent en réalité assez maigres. En effet, sans éléments précis sur les projets envisagés, comment quantifier leurs impacts, les analyser, les éviter ou les compenser sérieusement ? C'est pourquoi l'AE recommande en page 12 de « *produire des évaluations environnementales des plans et programmes qui seront mis en oeuvre dans le cadre du CPIER du bassin de la Loire et du PLGN V* ». Pour notre part, ce doit être plus qu'une recommandation, ce doit être une obligation.

L'autre problème venant relativiser les portées des propositions d'éco-conditionnalité et les mesures d'évitement, est qu'il n'y a pas assez de précisions, de références et de documentations sur l'état zéro de l'environnement, ou état initial écologique, afin de pouvoir disposer de données de comparaison dans une vision en dynamique. Là encore est taclé par l'AE ne manque pas de le souligner, elle qui « *recommande d'actualiser les données de l'état initial de l'évaluation environnementale avec les informations les plus récentes et de compléter l'annexe bibliographique avec l'ensemble des documents pris en compte* ». Pour notre part, ici encore, ce doit être plus qu'une recommandation, ce doit être une obligation.



**Les belles avancées proposées en terme d'éco-conditionnalité et de mesures d'évitement resteront au stade des bonnes intentions si elles ne sont pas accompagnées d'obligations.**

### **3-2 Remarques spécifiques à la continuité écologique**

L'objet social de notre association concerne la protection des cours d'eau et de leurs écosystèmes. Cela englobe ce qui est nommé aujourd'hui la continuité écologique. C'est un enjeu fort et surtout d'actualité face aux différentes pressions et menaces pesant sur les rivières : production d'énergie par les centrales hydroélectriques, stockage de l'eau pour l'irrigation, pour l'eau potable, fréquentation touristique, transport, ...Or cet enjeu de continuité écologique inhérent à l'usage des

rivières, est transversal aux 4 axes du Plan Loire mais n'apparaît pas dans la stratégie. C'est une lacune importante à laquelle il convient de pallier pour que le Plan Loire soit en cohérence avec la politique nationale en la matière.

D'une manière plus précise, il conviendrait que le Plan Loire se positionne clairement sur les projets de centrales hydroélectriques qui fleurissent sur le bassin et surtout sur les cours d'eau à forts enjeux à migrateurs. En effet, il n'est plus possible aujourd'hui de tenir un double langage d'un côté en investissant des moyens pour retrouver des milieux en bonne santé et de l'autre en laissant se dégrader les conditions de retour pour les poissons migrateurs, à l'exemple du chantier de centrale hydroélectrique sur le Pont Barrage de Vichy en cours !

### **3-3 Principales demandes associatives relayées par SOS Loire Vivante durant la concertation et absentes des documents**

- Assurer une meilleure intégration de représentants associatifs (comme le Préfet s'y est engagé) par

- une Gouvernance politique, dans les instances décisionnaires, en amont des décisions, pour élaborer les orientations et pas seulement les modifier à la marge ou en être informé
- une Gouvernance pratique, dans la gestion quotidienne des projets

Cette double gouvernance s'accompagnerait d'aides financières pour assurer une concertation associative permanente en lien étroit et régulier avec le Comité Stratégique, et cofinancer une partie du temps de travail et de l'expertise ainsi que des déplacements à l'échelle du bassin afin d'assurer la meilleure représentativité possible lors des temps forts du Plan Loire.

- remettre en place l'équipe pluridisciplinaire des experts et scientifiques pour appuyer/conseiller le Comité Stratégique et le Forum des Acteurs pour bénéficier d'avis externe, pour éviter d'être juge et partie

- créer un « guichet unique » à la fois porte d'entrée du Plan Loire, point d'informations et centre de ressource pour accompagner les porteurs de projets

- rétablir la possibilité de mener des expérimentations sur le thème de l'agriculture, des inondations, de la gestion quantitative, ou des actions aux enjeux multiples

- fixer des ambitions pour la protection de l'estuaire et du haut bassin de la Loire au même titre que le Val de Loire

- donner une place, dans le Plan Loire, pour l'agriculture qui est au croisement de nombreux enjeux de société

- nommer dans la stratégie le prolongement de l'itinéraire de la Loire à vélo jusqu'aux sources

- inscrire un meilleur partage de l'eau, notamment à propos des prélèvements de Montpezat sur le haut du bassin, dans les enjeux du Plan Loire.

- Faire apparaître la résorption du bouchon vaseux comme un enjeu stratégique, au même titre que le prolongement du rééquilibrage du niveau de la Loire

- inclure les enjeux sanitaires dans l'espace de mobilité de la Loire

- mettre en résonance le projet d'extension du Port autonome de Nantes avec la stratégie du Plan Loire.

- clarifier le rôle pour les associations dans la sensibilisation des publics
- aller au-delà de la connaissance, aller vers la vulgarisation pour mieux partager avec le grand public.
- disposer d'un tableau de bord en accès partagé pour connaître l'avancement du Plan Loire avec de multiples indicateurs, y compris le suivi de la programmation, des dépenses, des projets financés, ... pas uniquement sur le volet financier
- créer un label Plan Loire pour les projets financés

Principales implications de l'association SOS Loire Vivante

13 septembre 2019 : une trentaine de fédérations et d'associations du Bassin de la Loire, coordonnées par SOS Loire Vivante, a exprimé par **courrier cosigné à Monsieur le Préfet de Bassin** leur crainte de voir s'affaiblir, ou même disparaître le Plan Loire, au regard des moyens financiers en perpétuel déclin et devant une absence de concertation, d'implication des citoyens et associations. Ce courrier pointait aussi l'opacité du Plan Loire tant sur son fonctionnement que sur le processus de renouvellement en cours. Dans ce courrier, les associations demandaient une entrevue avec Monsieur le Préfet pour obtenir des réponses sur ces différents points.

Fin octobre 2019 : SOS Loire Vivante lance une **pétition « pour sauver le Plan Loire »**, avec 11 associations et fédérations partenaires, intitulée « non à l'affaiblissement du Plan Loire, oui à l'implication des citoyens ». Elle recueille plus de 10 000 signatures en 2 mois.

25 novembre 2019 : un collectif d'associations du bassin mené par SOS Loire Vivante **rencontre le Préfet Coordonnateur de Bassin et le DREAL de bassin**. Outre l'annonce du maintien d'un Plan Loire 5 avec des moyens financiers au moins équivalents sur les mêmes grandes orientations que le PLGN IV, il est partagé le constat que la gouvernance du Plan Loire doit être revisitée. Il est demandé des moyens financiers pour les associations pour assurer la « participativité » que demande le Préfet.

08 janvier 2020 : participation + interventions orales de SOS Loire Vivante au Forum des acteurs du PLGN à Orléans (à la Plénière + dans le chacun des 4 ateliers). Remise officielle des **10 000 signatures** de l'appel citoyen « **Non à l'affaiblissement du Plan Loire . Oui à l'implication des citoyens** » au Préfet de bassin.

20 février 2020 : remise de **6 pages de réponses** de SOS Loire Vivante aux questions de l'appel à contribution à l'élaboration du PLGN V + coordination de réponses d'une dizaine d'associations du bassin.

07 octobre 2020 : participation en présentiel + interventions orales de SOS Loire Vivante au Forum des Acteurs à Orléans avec remise au Préfet de la BD « Eau Vive » sur le combat gagné aux sources de la Loire par SOS Loire Vivante, qui est à l'origine du dispositif Plan Loire Grandeur Nature.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin et plusieurs présidents de Régions reprennent à leur compte le slogan de la pétition « **Redonner du souffle au Plan Loire** » et insistent sur le besoin d'une « **implication active des associations** ».

19 mars 2021 : remise de **4 pages de réponses** de SOS Loire Vivante aux questions en ligne de la consultation dédiée à la gouvernance + coordination des réponses de 6 associations du bassin.

11 mai 2021 : participation + interventions orales de SOS Loire Vivante Forum des acteurs en visioconférence + à 2 ateliers d'information et non de concertation sur la gouvernance sur les 4 organisées (tous étaient sur le même thème)